

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_11\_4

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents : 18

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 20

**Objet : Taux de promotion  
avancement de grade**

**Pouvoirs :**

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

**Vu** l'avis du Comité Technique réuni le jeudi 9 novembre 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoints techniques territoriaux	- Adjoint technique territorial	- Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
		- Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	- Adjoint territorial du patrimoine	- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
		- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100

## AR PREFECTURE

016-211602362-20171110-D\_20171114-RE  
Reçu le 21/11/2017

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoints territoriaux d'Animation	- Adjoint territorial d'animation	-Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
		-Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	-Adjoint territorial d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
C	Adjoints Administratifs territoriaux	- Adjoint administratif territorial	- Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
		- Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter les ratios ainsi proposés ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 21 NOV. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET.

